



Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture
*United Nations Educational,
Scientific and Cultural Organization*

Séminaire international:

**APPROCHES PROSPECTIVES ET STRATEGIES NOVATRICES
EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE
AU XXI EME SIECLE**

RAPPORT FINAL

- RECOMMANDATIONS

UNESCO,
Paris, 8-9 novembre 2001

Département Afrique

TABLE DES MATIERES

A. INTRODUCTION

B. OBJECTIFS ET RECOMMANDATIONS DU SEMINAIRE

I. OBJECTIFS DU SEMINAIRE

II. RECOMMANDATIONS DES ATELIERS DU SEMINAIRE

III. CONCLUSIONS DU RAPPORTEUR GENERAL

IV. MOTION DE REMERCIEMENTS

A. INTRODUCTION

Ce rapport général se propose de faire apparaître :

- les tendances principales qui se sont dégagées des exposés, des échanges et des discussions sur les défis que l'Afrique est appelée à relever, dans le cadre des visions et agendas définis au plus haut niveau politique, notamment le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), en prenant également en compte les stratégies et priorités de l'UNESCO telles qu'elles viennent d'être approuvées par la 31^e session de la Conférence générale ;
- les domaines dans lesquels l'UNESCO peut apporter utilement un appui concret aux initiatives africaines à un moment où l'Organisation est précisément sur le point de s'engager dans le processus d'élaboration de stratégies régionales et sous-régionales, qui intéressent d'autant plus le continent africain que le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) a fait de ces deux cadres ses champs privilégiés d'intervention ;
- enfin les modalités pratiques au moyen desquelles l'UNESCO et l'Afrique pourraient, en agissant ensemble, assurer d'un commun accord un nouveau départ pour le continent en revitalisant et en élargissant le partenariat déjà existant et en créant des nouveaux partenariats plus hardis et bien plus étendus encore dans les différents domaines prioritaires.

B. OBJECTIFS ET RECOMMANDATIONS

I. OBJECTIFS DU SEMINAIRE

II. RECOMMANDATIONS DES ATELIERS DU SEMINAIRE

III. CONCLUSIONS DU RAPPORTEUR GENERAL

IV. MOTION DE REMERCIEMENTS

I. OBJECTIFS DU SÉMINAIRE INTERNATIONAL

1- Convoqué à l'initiative du Directeur général de l'UNESCO, Monsieur Koïchiro Matsuura, le Séminaire international sur **les approches prospectives et stratégies novatrices en faveur du développement de l'Afrique au XXIème siècle** qui s'est tenu les 8 et 9 novembre 2001 au Siège de l'UNESCO à Paris, s'était proposé de dégager, par une démarche prospective et innovante, des approches, des méthodes et des stratégies nouvelles susceptibles de promouvoir le développement de l'Afrique au XXIème siècle, de manière à aider ce continent à sortir de la situation préoccupante dans laquelle il se trouve, depuis l'accession des Etats africains à l'indépendance, et lui permettre ainsi, dans le concert des Nations, d'occuper une place et de jouer un rôle qui soient à la hauteur de ses ambitions.

2- La participation au séminaire a été, de l'avis de tous, d'un très haut niveau. En témoigne la présence de plusieurs Ministres, de Parlementaires, d'éminentes personnalités de différentes régions du monde, de représentants d'Organisations internationales telles que l'ONU, de représentants d'organisations régionales et sous-régionales de l'Afrique, de panélistes et intervenants, d'intellectuels et experts provenant des sous-régions du continent, exerçant, pour la plupart, des fonctions - clés au niveau gouvernemental, ou au sein d'institutions régionales, sous-régionales et nationales. On peut aussi signaler la présence d'africanistes de renommée internationale et celle de représentants de plusieurs ONG. Du côté de l'UNESCO, il convient de souligner que tous les Sous-Directeurs généraux et le Directeur du Bureau de la Planification stratégique ont participé de manière permanente et active aux travaux du séminaire aussi bien en plénière qu'au sein des ateliers. Il en est de même des Ambassadeurs des pays africains auprès de la France, des Ambassadeurs, Délégués permanents d'Afrique et d'Etats membres appartenant à d'autres continents, auprès de l'UNESCO.

3- Le séminaire international s'étant tenu au lendemain de la 31e session de la Conférence générale de l'UNESCO, les participants ont pu prendre connaissance des orientations générales de l'Organisation pour les années 2002-2007, dans le cadre de sa Stratégie à moyen terme, ainsi que des priorités définies pour le biennium 2002-2003, dans le cadre du programme et du budget correspondant. Ils ont eu également, à leur disposition, un document de référence préparé par le Département Afrique et le Bureau de la Planification stratégique sur la base des contributions des secteurs de programme, ainsi que d'autres éléments d'information portant aussi bien sur l'action en cours, que celle future, de l'Organisation en Afrique dans ses domaines spécifiques.

Les travaux du séminaire ont porté sur sept thèmes principaux qui sont les suivants:

- (i) l'Agenda africain et l'UNESCO: construire sur les bases du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) ;
- (ii) l'éducation en Afrique : enjeux et perspectives - Quelles stratégies pour l'avenir?
- (iii) science et technologie pour un développement durable en Afrique ;
- (iv) droits humains, démocratie et sécurité humaine : perspectives et pistes d'action ;
- (v) diversité et pluralisme culturels, des enjeux pour le développement durable en Afrique ;
- (vi) technologies de la communication et société du savoir : renforcement des capacités en Afrique ;
- (vii) renforcement de la coopération panafricaine et du partenariat international.

II. RECOMMANDATIONS DU SEMINAIRE

ATELIER I

L'AGENDA AFRICAIN ET L'UNESCO : CONSTRUIRE SUR LES BASES DU NOUVEAU PARTENARIAT POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE (NEPAD)

1. Recommandation aux gouvernements :

- Assurer une plus ample diffusion du NEPAD afin que puisse s'amorcer un processus d'appropriation de la part des sociétés africaines, et ce dans l'esprit de l'appel figurant dans le NEPAD lui-même. Cette action de diffusion, dans les langues appropriées, devrait être également accompagnée de discussions au sein de la société civile sur la portée de la vision qu'il véhicule afin que puisse se créer un consensus fondé sur ses objectifs.

2. Recommandations aux gouvernements et à l'UNESCO :

- La dimension culturelle du développement devant être reflétée de façon plus marquée au cœur même du NEPAD, il est proposé d'élaborer, selon les modalités les plus appropriées, des propositions concrètes visant à assurer que les savoirs endogènes ainsi que l'immense potentiel de l'Afrique occupent la place qui leur revient dans une vision partagée de l'Afrique.
- Redoubler d'efforts pour permettre aux femmes d'accéder à l'éducation et à l'information afin qu'elles puissent participer à la vie publique, au développement et à la culture, et valoriser davantage leur rôle dans la prévention des conflits.
- Redoubler également les efforts en faveur de la jeunesse, en prenant entre autres en compte les résultats du forum de la jeunesse qui a eu lieu dans le cadre de la trente et unième session de la Conférence générale, en vue de permettre à la jeunesse africaine de pouvoir participer en tant qu'actrice-clé à la mobilisation qu'exige le développement durable.

3. Recommandations à l'UNESCO :

- Il serait hautement souhaitable de renforcer en Afrique les capacités de veille et d'anticipation concernant l'évolution des processus actuels de la mondialisation, et ce, d'une part en vue de disposer d'analyses ciblées concernant l'impact des changements en cours dans la situation internationale et d'autre part, pour identifier les moyens les plus appropriés pour assurer l'intégration de l'Afrique dans la société du savoir et de la connaissance.
- Contribuer à appuyer les efforts des Etats africains pour assurer la mise en œuvre effective des objectifs du NEPAD, notamment dans le domaine de l'éducation, car il s'agit là d'une condition sine qua non pour assurer un développement durable ; les objectifs du NEPAD concernant l'éducation pour tous sont en consonance avec ceux de la Déclaration du Millénaire et ceux de la Stratégie à moyen terme de l'Organisation pour 2002-2007. L'UNESCO devrait se mobiliser pour s'assurer que des ressources financières publiques adéquates, 5 pour cent au minimum, soient affectées au développement de l'éducation en Afrique.

ATELIER II

L'ÉDUCATION EN AFRIQUE: DÉFIS ET PERSPECTIVES – QUELLES STRATÉGIES POUR L'AVENIR?

A. DE L'ÉDUCATION DE BASE

1. La première responsabilité des Etats africains concerne les 25 % d'enfants d'âge scolaire aujourd'hui non inscrits dans les écoles primaires. L'assistance dont ce groupe a besoin pour acquérir une éducation de base devra prendre des formes variées et innovantes, adaptées aux nécessités propres à chaque pays et, au sein de ceux-ci, à la situation particulière de chaque localité.
2. Un accès amélioré devrait aller de pair avec la recherche continue d'une meilleure qualité (concernant, par exemple, les enseignants, les programmes, les locaux, le matériel éducatif, etc.) et l'augmentation des financements. De ce point de vue, les efforts actuels visant à développer l'usage de la langue maternelle dans l'éducation devraient être intensifiés. Simultanément, les Etats membres devraient veiller à développer des méthodes plus fiables de contrôle de la qualité.
3. Dans la mesure où le savoir-faire des enseignants et leurs conditions de travail contribuent effectivement à l'accroissement de la qualité, la rénovation des programmes de formation – initiale et continue – des enseignants (ainsi qu'une prise en compte sérieuse de leur bien-être) devrait continuer à recevoir l'attention des gouvernements.
4. La complémentarité des rôles entre foyers, parents et établissements d'éducation devrait être pleinement reconnue. De ce fait, l'implication des parents dans le fonctionnement des écoles devrait être accrue. En particulier, les parents, les foyers et les collectivités locales devraient être incités à jouer un rôle moteur, aussi bien pour accélérer les progrès de l'éducation de la petite enfance que pour adapter sa mise en place aux situations particulières des diverses collectivités.
5. Dans le même ordre d'idées, des liens étroits devraient exister entre la collectivité locale et l'école. Les ressources de la collectivité devraient ainsi être utilisées pleinement pour le développement de l'éducation informelle, dans l'esprit de CONFITEA V.
6. La pleine participation des FILLES demeure problématique. Une meilleure sensibilisation, un changement d'attitude dans la société, une attention particulière aux besoins des filles dans les systèmes éducatifs sont les remèdes les plus adaptés. Sur ces axes, les efforts doivent se poursuivre sans relâche.
7. Dans le même ordre d'idées, les structures éducatives et les possibilités de scolarisation devraient s'adapter aux différentes classes de personnes rencontrant des difficultés particulières.

B. DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET SUPERIEUR A L'ERE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

8. Là où la participation à l'enseignement secondaire reste inférieure au seuil de 20 %, celle-ci ne favorise pas le processus de décollage technologique. De sérieux efforts devraient donc viser à élargir, de façon urgente et progressive, les possibilités d'accès à l'enseignement secondaire, afin d'atteindre ce seuil minimal.
9. La priorité devrait être donnée à l'enseignement technique et professionnel répondant aux besoins du monde du travail et offrant, d'une part, une qualification spécifique aux élèves entrant directement dans la vie active et, d'autre part, un enseignement technique général à ceux que la formation technique et professionnelle (TVE/FTP) préparera à poursuivre une éducation formelle.
10. Raviver (et s'efforcer de concrétiser) la notion de **centres d'excellence**, à l'échelle nationale, sous-régionale et régionale, comme cela a été préconisé lors de diverses consultations, au cours de la décennie écoulée, de façon à répondre à la nécessité pour l'Afrique de regrouper ses ressources et éviter une duplication inutile des programmes et des équipements.
11. Traiter la question de la participation des femmes à l'enseignement supérieur comme une priorité spécifique. Dans cette perspective, les Etats-membres peuvent envisager différentes possibilités : réforme des institutions existantes, aménagement des programmes et des équipements ou encore des mécanismes prenant en compte les besoins spécifiques des femmes.
12. Les établissements d'enseignement supérieur devraient être reconnus comme des lieux de formation au leadership, sous toutes ses formes. En conséquence, le développement du leadership devrait devenir une activité transversale à ce niveau.
13. Par-dessus tout, parmi les missions des universités, la production de nouvelles connaissances par la recherche devrait se voir accorder la prééminence qu'elle mérite, à travers un meilleur financement destiné aux équipements et toutes les formes de développement des capacités personnelles et institutionnelles.
14. Une voie sûre pour favoriser l'entrée de l'Afrique dans le monde des technologies de l'information consiste à commencer avec ce qui existe déjà, ce qui est largement disponible et relativement bon marché, comme, par exemple, la radio. Dans cette perspective, il apparaît nécessaire d'étendre la couverture et de diversifier les stations, du point de vue de leurs sources et de leur propriété, en tirant les leçons de l'expérience pour développer des activités d'éducation interactives et communautaires, susceptibles de soutenir et d'enrichir les apprentissages dans les deux secteurs – formel et informel – de l'éducation.
15. Au-delà de l'amélioration des équipements de télécommunications et des mesures visant à rationaliser les coûts d'accès à Internet, les Etats africains devraient aussi s'efforcer de développer la fabrication locale d'ordinateurs et de logiciels, afin d'assurer le processus d'appropriation des technologies modernes, la création d'emplois et la réduction de la fracture numérique.
16. Les facultés de sciences, d'ingénierie et de technologie au sein des établissements d'enseignement supérieur africains auraient avantage à revoir le contenu de leurs programmes de formation, en s'efforçant, en particulier, d'attirer plus d'étudiants vers les disciplines scientifiques et

technologiques– et de les y retenir –, en s’efforçant, aussi, d’adapter leurs formations à la solution de problèmes locaux, spécialement ceux qui concernent les besoins élémentaires et la survie de la majorité de la population.

17. Dans le souci d’une amélioration continue de l’intégralité du système éducatif, les domaines de la formation des enseignants et de la recherche pédagogique devraient faire l’objet d’une attention soutenue de la part des universités. C’est là un moyen d’assurer la circulation, dans l’ensemble du processus d’éducation, de nouvelles idées, des connaissances actualisées, de méthodologies et d’outils pédagogiques.

C. DU VIH/SIDA ET DU DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE PAR L’EDUCATION

18. Il est indiscutable que le développement de l’éducation en Afrique tirerait un immense profit d’études plus intensives sur les effets négatifs de la pandémie sur l’éducation. Elles devraient, en particulier, se pencher sur des facteurs tels que les coûts, la gestion, les enfants et l’impact sur les enfants et les familles (assiduité, rétention, suivi des études, problèmes spécifiques des filles), les enseignants (santé, productivité, etc.), la communauté scolaire locale, le système dans son intégralité. Pour cette raison, une capacité d’initiative devrait être laissée aux services éducatifs, à tous les niveaux, afin qu’ils puissent s’impliquer dans les activités de recherche liées au VIH/Sida.
19. Les VALEURS culturelles, domaine méritant une place privilégiée dans l’éducation préventive au VIH/Sida, devraient bénéficier d’une forte priorité, d’autant qu’il est possible de tirer les enseignements d’expériences existantes dans la région.
20. En regard du caractère indispensable d’une approche intégrée et concertée du problème, l’éducation préventive au VIH/Sida devrait être délibérément incorporée à tous les plans d’éducation et à tous les niveaux de l’administration nationale..
21. Les universités africaines devraient aussi renforcer leurs capacités de recherches sur la pandémie ; les connaissances ainsi produites pourraient enrichir la compréhension mondiale du problème et fournir des idées nouvelles pour le combattre, à travers l’éducation et le développement social.

D. DES QUESTIONS TRANSVERSALES

22. Les Etats africains devraient poursuivre leurs efforts en faveur d’une approche holistique et multi-sectorielle pour résoudre les problèmes d’éducation. Cette démarche suppose que soient impliqués tous les secteurs de la société (ONG, collectivités locales, groupes d’intérêt, enseignants, parents, etc.) dans le processus de réforme de l’éducation, mais aussi que les questions d’éducation soient pleinement intégrées aux programmes de développement nationaux. Une telle approche part du constat indiscutable que l’éducation est la clé du développement.

23. Les mécanismes nationaux de suivi des décisions prises lors des grandes conférences mondiales et régionales devraient être encore renforcés et, dans la mesure du possible, ils devraient être mieux intégrés, de façon à fonctionner en harmonie.
24. Pour rattraper son retard sur le reste du monde, l'Afrique devrait accroître les budgets et, donc, les financements, de l'éducation. Cela signifie que les pays du continent doivent prendre des mesures pour appliquer les recommandations des ASSISES DE L'AFRIQUE pour consacrer un minimum de 5 % de leur PNB et 20 % de leur budget annuel à l'éducation.
25. Pour que l'Afrique occupe toute sa place dans la société du savoir, il serait nécessaire qu'elle consacre au moins 0,4 ou 0,5 % de son PNB à la recherche. Ce chiffre représente le minimum absolu pour passer du ratio actuel (1 chercheur pour 4000 habitants) à la norme requise (1 pour 1000 habitants).

ATELIER III

LES SCIENCES ET LES TECHNOLOGIES POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE EN AFRIQUE

Recommandations aux gouvernements et à l'UNESCO

L'atelier a recommandé que l'UNESCO apporte son soutien aux institutions et aux chercheurs africains, afin qu'ils contribuent à la solution des problèmes du continent concernant le développement durable, en :

1. Créant ou reconstruisant des institutions et des réseaux scientifiques, en particulier pour traiter des problèmes cruciaux (parmi lesquels, la mise en place de programmes de bourses d'enseignement et de recherche, dans des centres d'excellence en Afrique, avec une attention particulière à l'égard des filles).
2. Aidant à la création et au renforcement d'associations scientifiques et d'ONG sur le continent africain.
3. En aidant la rénovation du système d'éducation scientifique africain (point 1) et à une démystification de la science qui doit commencer avec l'éducation de base (point 2), en enseignant les sciences et les technologies (S&T) en harmonie avec l'environnement socio-culturel, au moyen, en particulier, de l'utilisation des langues locales et en recourant aux TIC.
4. Reconnaissant et développant le savoir scientifique et technologique traditionnel.
5. Mobilisant les scientifiques africains expatriés, afin qu'ils contribuent au développement des S&T sur le continent ;
6. Mettant au point des stratégies destinées à assurer l'accès des femmes africaines aux S&T par une révision des programmes d'études visant à les rendre plus attrayants pour les femmes et en assurant un appui financier, sous forme de bourses par exemple.
7. Renforçant et encourageant la coopération régionale en S&T, en gardant présent à l'esprit le fait que cela comporte la coordination de programmes et la coopération sud-sud.
8. Mettant l'accent sur les domaines des S&T qui présentent le plus fort potentiel pour l'Afrique : la biotechnologie, la nanotechnologie, les technologies de l'information et de la communication, nouveaux matériaux, la biodiversité et les ressources naturelles, ainsi que la gestion durable des ressources marines et côtières.
9. Créant des fonds-en-dépôts pour les S&T.
10. Impliquant le secteur privé.
11. Orientant les S&T vers la lutte contre la pauvreté, les femmes étant le groupe le plus touché.

12. Reconnaisant à l'enseignement supérieur toute son importance : ce secteur est vital pour le développement des sciences et des technologies, en particulier la R&D.
13. Veillant à ce que les pays africains accordent la priorité au développement des capacités dans la gestion de l'innovation et la gestion des transferts de technologie.
14. Elargissant les domaines scientifiques à fort potentiel pour l'Afrique aux énergies renouvelables.

ATELIER IV

DROITS HUMAINS, DEMOCRATIE ET SECURITE HUMAINE : PERSPECTIVES ET PISTES D'ACTION

EN MATIERE D'EDUCATION A LA PAIX ET AUX DROITS DE L'HOMME

Recommandations aux gouvernements

1. Faire un état des lieux des droits de l'Homme dans les curricula et dans les pratiques pédagogiques en Afrique ;
2. Faire identifier par les ONG et structures gouvernementales les types de pédagogies participatives ;
3. Renforcer l'éducation à la citoyenneté, notamment à travers les radios rurales communautaires qui ont l'avantage de diffuser les informations en langues nationales ;
4. Consolider, en amont, un système éducatif en émergence ;
5. Eviter de calquer les choix éducatifs, notamment dans le secteur formel et informel, sur des modèles importés qui ne correspondent pas aux spécificités africaines ;

Recommandations à l'UNESCO

6. A la question de savoir ce que peut faire l'UNESCO, organisation intergouvernementale, lorsque les élites au pouvoir constituent l'obstacle principal à la mise en œuvre des missions définies par son Acte Constitutif, notamment dans les domaines des droits de l'homme, de la démocratie et de la paix, l'atelier recommande que l'Organisation continue de poser des questions qui dérangent, car sa mission consiste à développer une réflexion critique, basée sur des analyses plus ciblées vers l'individu et la communauté ;
7. A la question de savoir comment l'UNESCO peut faire avancer la question de la résolution des conflits qui ne fasse pas l'impasse sur la justice et l'impunité, il a été recommandé que l'Organisation cible son action sur les questions relatives au renforcement des institutions démocratiques. En outre, l'idée de créer une Cour Africaine des Droits de l'Homme sous l'égide de l'OUA, qui est en gestation, devrait recevoir l'appui de l'UNESCO et de tout le système des Nations Unies ;
8. La question concernant les liens entre le relativisme culturel et les droits de l'homme, a également été largement évoquée; à cet égard, une prudence doit être observée car les droits fondamentaux sont universels et indivisibles et transcendent toutes les cultures et toutes les religions. Il est donc recommandé de concentrer les études sur les obstacles de la non-application des droits de l'homme (plutôt que sur les aspects culturels ou religieux), en vue d'apporter des solutions susceptibles d'avoir un impact réel ;

9. L'UNESCO doit désenclaver la communauté intellectuelle et les élites africaines afin qu'elles dialoguent entre elles ; revitaliser le mouvement intellectuel africain, en lui offrant la possibilité de diffuser des travaux et des publications liés à l'Afrique ; l'UNESCO devrait aussi servir de relais et de plate-forme d'échanges notamment à travers une diffusion sur son site Internet;
10. Le concept de sécurité humaine doit être bien défini, étant étroitement lié à la paix et à la démocratie. Ce concept doit d'abord tenir compte des besoins essentiels et fondamentaux de l'individu, car la négligence de ces besoins constitue l'une des sources fondamentales des conflits. Ensuite, il doit permettre d'assurer à la société civile la place qui lui revient en tant qu'entité dynamique, centrale d'équilibre entre les différents acteurs de la société. En effet, les ONG veillent au respect des droits de l'homme et devraient constituer de véritables partenaires et parties prenantes dans le processus du développement durable du continent. Aussi, l'UNESCO devrait-elle porter une attention particulière à l'élaboration d'indicateurs sur la base d'analyses formelles permettant à terme de constituer des "systèmes d'alerte".
11. L'UNESCO doit participer à véhiculer la pensée africaine et contribuer le plus largement possible à sa diffusion; et se mettre ainsi dans la trajectoire du dialogue, de l'écriture et de la pensée africaine ;
12. Il est important dans la recherche et dans les analyses de mettre l'accent sur la dimension humaine et sociale des problèmes ;
13. Un appel a été lancé pour que l'UNESCO se penche sur la situation très précaire en Somalie qui exige de trouver une solution politique rapide ;

Recommandations aux Gouvernements et à l'UNESCO

14. Il est aussi recommandé que l'importance de l'éducation ne soit pas uniquement perçue en termes de connaissances, mais aussi en termes de méthodes portant sur les attitudes et les comportements et visant la promotion des droits de l'homme. Dans le même ordre d'idées, il est recommandé à l'UNESCO et aux Etats africains d'aider les médias tant privés que publics, à apporter leur contribution dans ce sens ;
15. Il est recommandé de mettre l'accent, dans le cadre de la promotion des droits de l'homme, sur les droits des enfants et des femmes qui devraient constituer une priorité pour l'UNESCO afin de mieux préserver la dignité de la personne humaine ;
16. La notion d'alerte précoce (early warning) est intéressante, mais il s'agit d'aller au delà dans l'action ;
17. Se référer à la Décennie 1995/2004 relative à l'éducation aux droits humains constitue un impératif pour le changement économique
18. Il est nécessaire pour la coopération internationale de revisiter les notions de dettes des pays du Sud, de l'ajustement structurel et de la réduction de l'extrême pauvreté.

ATELIER V

DIVERSITÉ ET PLURALISME CULTURELS, DES ENJEUX POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN AFRIQUE

Recommandations à l'intention de l'UNESCO, de l'Organisation de l'Unité Africaine, des Organisations de coopération sous-régionale, des Etats, des Organisations non gouvernementales ainsi qu'aux chercheurs et professionnels dans le domaine de la culture.

Recommandations aux gouvernements et à l'UNESCO

1. Tenir compte des valeurs et des mécanismes d'intégration propres à chaque culture, en particulier la culture africaine, dans toute stratégie de développement national en veillant à ce que la diversité culturelle de chaque pays soit prise en compte. Parallèlement, consolider une culture civique, respectueuse à la fois de la diversité culturelle et des aspirations communes de l'humanité.
2. Mettre en évidence le fait que la diversité culturelle constitue une source d'enrichissement pour la société en révélant un spectre étendu de visions du monde, d'éclairages et de sensibilités créatrices. A cette fin, assurer la promotion équilibrée des ressources de toutes les cultures nationales en instituant un programme de collecte, de présentation et de diffusion de ces connaissances, en particulier dans les institutions éducatives, les médias et les musées.
3. Etablir des liens dynamiques - à l'aide des nouvelles technologies de l'information et de la communication - entre la diaspora africaine et le continent en vue d'identifier les problématiques et de définir le type de contribution possible dans les pays d'accueil ainsi qu'en Afrique dans un souci de dialogue enrichissant. Dans cette perspective, demander à l'UNESCO d'aider à inventorier des institutions et associations culturelles spécialisées de la diaspora.
4. Entreprendre des travaux majeurs sur les langues africaines perçues comme fondements des identités culturelles dans leur pluralité et leur diversité, en vue de les intégrer dans les politiques sociales et éducatives (en particulier, préparer les manuels scolaires, traduire en langues africaines les grandes œuvres classiques des différents groupes culturels, promouvoir les langues et les cultures des groupes minoritaires).
5. Engager de façon claire et responsable une politique de révision du programme d'enseignement et une politique de redéfinition de la fonction éminente des langues africaines dans les stratégies de développement; veiller notamment à promouvoir leur statut en tant que langues officielles aussi bien au niveau national que régional.
6. Reconnaître le statut des chercheurs dans le domaine des sciences, de la technologie et de la culture en facilitant leurs conditions de travail et en encourageant leurs échanges par la mise en place d'infrastructures et de mécanismes appropriés.

7. Promouvoir les valeurs traditionnelles propres à inspirer à la jeunesse le sens de la solidarité et de l'ouverture à l'autre; entreprendre une action systématique de codification du droit traditionnel, gage du dialogue interculturel.

Recommandations aux organisations de coopération sous-régionales

8. Développer des infrastructures et des compétences nécessaires, en particulier les institutions régionales de formation - telles que le CRAC, l'EPA et le Collège itinérant de l'Afrique - pour les acteurs culturels (planificateurs, administrateurs, entrepreneurs, conseillers, animateurs ainsi que celles des professionnels du patrimoine, des arts, de l'artisanat et du tourisme culturel) afin de renforcer les capacités des politiques culturelles, grâce à des industries culturelles locales, permettant ainsi aux cultures africaines de participer pleinement au processus de la mondialisation.
9. Demander aux organisations de coopération politique et économique sous-régionale d'inscrire dans leurs stratégies des programmes culturels propres à faciliter le dialogue et l'intégration des peuples dans leur diversité.

Recommandations aux organisations Régionales et à l'UNESCO

10. Appuyer, à cet effet, l'effort des organisations régionales et sous-régionales telles que l'Académie africaine des langues, avec l'assistance de l'UNESCO, ainsi que les initiatives des organisations non gouvernementales régionales telles que l'Observatoire des politiques culturelles en Afrique et l'Association panafricaine des anthropologues, la Société africaine de culture et l'Association pour l'Institutionnalisation de la Mémoire et de la Pensée Intellectuelle Africaine.

Recommandations à l'UNESCO

11. Demander à l'UNESCO d'établir des bases de données des meilleures pratiques dans la mise en œuvre des politiques culturelles prenant en compte le défi du pluralisme dans le processus du développement durable en assurant une bonne diffusion des connaissances en la matière.

Recommandations à l'Union Africaine

12. Demander à l'Union Africaine, en étroite partenariat avec l'UNESCO et les organisations de coopération sous-régionale, de procéder à la définition et à l'élaboration d'une stratégie culturelle régionale prenant en compte les acquis des initiatives sous-régionales et les exigences de la nécessité de promouvoir la diversité culturelle dans la démarche globale du NEPAD.

ATELIER VI

LES TECHNOLOGIES DE LA COMMUNICATION ET LA SOCIETE DU SAVOIR : LE RENFORCEMENT DES CAPACITES EN AFRIQUE

Recommandations à l'UNESCO

1. L'Afrique doit définir ses objectifs. Les décideurs doivent être en situation de comprendre les TIC et leur potentiel ; il s'agit là d'une condition préalable et l'UNESCO est la mieux placée pour améliorer urgemment cette compréhension au sein de ses Etats membres; le processus de prise de décision quand à l'utilisation d'un satellite africain devrait être mis en œuvre immédiatement et les négociations avec les fabricants de TIC devraient être organisées au niveau régional.
2. L'UNESCO devrait apporter son soutien aux Etats africains en mobilisant les compétences en matière de TIC dans la diaspora en vue de développer les capacités ; les échanges d'expériences entre les TIC et les médias, dans un pays, mais aussi à l'intérieur des sous-régions et des régions doivent être encouragés ; la priorité devrait être donnée aux experts africains pour les projets liés aux TIC en Afrique .
3. L'UNESCO devrait soutenir le développement de programmes liés aux TIC dans les universités africaines ; de plus, un nouveau programme de bourses pour les universités africaines devrait être approuvé.
4. L'UNESCO devrait développer un programme d'aide pour les scientifiques africains dans le domaine des TIC – incluant un volet consacré à la sensibilisation et à la reconversion des scientifiques dans les TIC.
5. Un soutien doit être fourni aux médias communautaires, tels que la presse, la radio, le CD-ROM, l'Internet ; pour peu qu'elle bénéficie d'un environnement favorable, la radio reste un outil essentiel pour la liberté d'expression et le pluralisme des médias.
6. Des cours de formation devraient être organisés à l'utilisation de l'Internet dans les médias, y compris les médias audio et vidéo, destinés aux journalistes.
7. Les mécanismes de financement devraient être renforcés, de façon que les médias (privés) puissent accéder aux prêts .
8. L'UNESCO devrait continuer à développer les réseaux de téléc centres communautaires (MCT) et les centres communautaires multimédias (CMC), comprenant une contribution financière de la collectivité ; la formation devrait être assurée avant à la mise en place des téléc centres.
9. Une aide devrait être fournie à l'introduction et au développement de contenus de qualité sur le Web et sur les CD-ROM.
10. Des initiatives concernant le cyberspace devraient être suscitées à l'université et dans le secondaire.

11. L'UNESCO devrait élaborer un cadre intersectoriel pour l'utilisation des TIC dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture – en coopération avec le plan de développement des politiques en matière de NTIC de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique et d'autres organismes des Nations Unies.
12. Une aide devrait être fournie aux jeunes filles et aux femmes dans l'utilisation des TIC.
13. L'utilisation des langues locales dans les TIC devrait être soutenue.
14. Les TIC au service de l'éducation à distance devraient être soutenus.
15. L'accès au domaine public devrait être élargi.
16. L'élaboration d'applications créatrices et novatrices de TIC devrait être encouragée pour répondre à des besoins locaux, par exemple, des interfaces graphiques avec l'utilisateur.

ATELIER VII

RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION PANAFRICAINE ET DU PARTENARIAT INTERNATIONAL

Recommandations à l'UNESCO

1. Pour aider au mouvement de construction panafricaine qui est en cours, l'UNESCO doit se doter d'une **stratégie régionale** qui exprime sa vision et la contribution transectorielle et transversale qu'elle entend apporter à l'Afrique dans ses domaines de compétence ;
2. L'UNESCO, de plus en plus, devrait privilégier les projets régionaux et sous-régionaux qui renforcent le cadre de l'Union Africaine et des Organisations sous-régionales :
 - mise en place de réseaux panafricains pour permettre aux chercheurs et à la communauté intellectuelle d'être en contact permanent pour partager leur expérience ;
 - renforcement de la coopération avec l'Académie africaine des Langues ;
 - établissement de centres d'excellence dans les universités africaines en vue de doter ces centres d'équipements et d'enseignants chercheurs de haut niveau pour permettre la formation d'étudiants venus de tout le continent ;
 - appui pour l'étude et la mise en œuvre de programmes scolaires communs dans la zone de juridiction de chaque organisation sous-régionale. Cet appui devrait permettre aux Etats membres de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), de l'Union du Maghreb Arabe (UMA), du COMESA Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe), de la Communauté des Etats sahélo-sahariens (CEN-SAD), de la Commission de l'Océan indien (COI), de la Communauté économique et monétaire des Etats de l'Afrique centrale (CEMAC) et aux pays africains de langue portugaise (PALOP) de disposer d'un même programme dans le domaine des sciences exactes ; ce qui permettrait aux élèves de ces sous-régions d'étudier dans les mêmes manuels dont le prix d'achat, à cause de la production à grande échelle, pourrait être à la portée des bourses les plus modestes.
3. L'UNESCO devrait promouvoir et soutenir les efforts des Etats africains pour protéger les droits des minorités et des étrangers. La libre circulation des personnes, des biens et des services est de nature à renforcer la coopération inter-africaine, et doit être promue ainsi que la notion d'éducation civique, de citoyenneté et de panafricanisme.
4. Outre les Commissions mixtes que l'UNESCO convoque bilatéralement avec les organisations régionales et sous-régionales avec lesquelles elle a tissé des liens de coopération, il est recommandé à l'UNESCO d'établir entre elles et ces organisations régionales et sous-régionales, un mécanisme de rencontres multilatérales régulières. De telles rencontres devraient permettre d'analyser et d'évaluer l'impact des activités communes qu'elles mettent en œuvre sur le continent et de mieux cibler les interventions.

5. L'atelier invite l'UNESCO à signer des accords avec l'Union Africaine, les organisations sous-régionales africaines là où ce n'est pas encore fait et à mener avec elles et la Banque Africaine de Développement des activités qui sont de nature à renforcer la coopération inter-africaine et la coopération décentralisée. Le renforcement des liens avec les Parlements africains et avec le Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC) est également recommandé.
6. L'atelier invite les autres partenaires du système des Nations Unies à coordonner leurs stratégies d'appui au développement durable de l'Afrique et à confier à l'UNESCO le rôle de catalyseur dans les domaines de compétence qui sont les siens.
7. L'atelier invite la communauté financière Internationale, le G-8 et l'Union européenne à accorder une très grande priorité au renforcement de leur coopération avec l'Afrique à travers les communautés d'intégration économique régionales et sous-régionales et à participer à la mise en œuvre du NEPAD.
8. Dans cette perspective, les capacités de réflexion prospective des pays et des institutions africaines doivent être renforcées.
9. L'atelier encourage la promotion de la recherche sur la reconceptualisation du développement, de façon à le centrer sur la création des richesses et la valorisation de ressources humaines et naturelles du continent plutôt que de l'orienter uniquement sur la notion de l'élimination de la pauvreté.

III. CONCLUSION DU RAPPORTEUR GENERAL

1. La problématique du développement de l'Afrique au XXIème siècle est une préoccupation majeure, non seulement pour les populations africaines mais également pour le reste du monde, pour des motifs à la fois historiques, politiques, économiques, sociaux et culturels sur lesquels il est inutile d'insister. Dès lors, convoquer un séminaire international sur les approches prospectives et les stratégies novatrices en faveur d'un objectif aussi crucial représente un acte de haute portée qu'il faut saluer. L'UNESCO doit être remerciée et louée pour avoir pris cette importante initiative.
2. Sa démarche prend d'autant plus d'importance qu'elle intervient à un moment où le continent africain vient de définir une vision africaine du développement, conçue, élaborée, parrainée et adoptée par des Chefs d'Etat démocratiquement élus. Le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique s'inspire de l'expérience que notre continent a accumulée par sédimentations successives, tout au long de son histoire et s'intègre dans la problématique d'une Afrique nouvelle, celle dont le Traité d'Abuja créant la Communauté économique africaine et la volonté de promouvoir la renaissance du continent ont défini les ambitions nouvelles. Ce document inédit, œuvre de l'imagination, de la créativité, de la dignité et de la responsabilité africaine marque indubitablement un tournant dans l'épistémologie du développement en Afrique.
3. Il tire, en effet, les leçons du Plan d'Action de Lagos et de l'Acte final de la même ville adoptés par les Chefs d'Etat et de Gouvernement en 1980, mais contredits et rendus caducs, dès 1981, par le Rapport Berg ; de l'échec aussi bien du Programme prioritaire de redressement de l'Afrique - PPREA (1986-1990) adopté par l'OUA en 1985, que du Programme des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique (PANUREDA-1986-1990) ; du peu d'effets qu'ont eu les réunions à Blantyre, du 28 février au 5 mars 1989, lors de la Conférence des Ministres des Finances, suivies de celle tenue du 6 au 8 mars 1989, toujours au Malawi ; mais aussi des rencontres convoquées dans la même foulée à Addis-Abeba, d'abord, du 27 mars au 9 avril 1989, le 10 avril ensuite. Ces réunions avaient adopté le cadre africain des références pour le programme d'ajustement structurel en vue du redressement et de la transformation économique (CARPAS).
4. Le NEPAD prend en charge dans ses motivations, dans sa démarche et dans son contenu, cette expérience plurielle à laquelle s'ajoutent celles des peuples d'Afrique et des autres peuples du monde, qui ont réussi au plan économique.
5. Mais il y a mieux. Le NEPAD traduit la volonté des Africains de dépasser leurs contradictions internes, leurs querelles pour le leadership et les antagonismes linguistiques et crypto-personnels, afin que désormais, les 53 Etats de notre continent parlent d'une seule et unique voix, au niveau de toutes les instances internationales, sur tous les problèmes d'intérêt régional, qui se posent aux peuples du continent.
6. En ce sens, il marque une capacité de dépassement, une volonté d'unité qui sont l'expression d'une maturité politique et d'une conscience des enjeux du monde et de la mission que les peuples africains assignent à leurs dirigeants, ce qui constitue une coupure fondamentale avec le passé.

7. Voilà pourquoi le Nouveau Partenariat, acte premier posé par l'Union africaine naissante, constitue un enjeu de taille dont la réalisation interpelle chaque Africain.
8. Mais une entreprise si grande, et si pertinente qu'elle soit, ne peut prospérer qu'à la condition de s'inscrire dans les consciences et de se traduire dans les actes. Pour qu'il en soit ainsi, il faut que le contenu du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique soit traduit dans les langues africaines et dans les langues officielles, de manière qu'il pénètre chaque hameau, chaque foyer, chaque usine, chaque chantier, chaque école, chaque université, afin que les populations des villes et des campagnes, tous âges et sexes confondus, se l'approprient, en discutent, pour l'enrichir, le critiquer pourquoi pas, afin qu'il prenne en compte les préoccupations de toutes les catégories sociales, et comme tel, devienne une cause partagée par chaque Africain et par chaque Africaine.
9. En effet, pour que le progrès s'installe et perdure en Afrique, il est nécessaire que soient mises en oeuvre des réformes importantes touchant les rapports des gouvernements avec les populations et avec leurs élites. En outre ces réformes ne produiront tous leurs effets que lorsqu'elles s'inscriront, d'une part, dans des partenariats à long terme avec les pays développés pour obtenir d'eux un appui important, un allègement plus grand de la dette, des transferts substantiels de technologies et un accès accru à leur marché ; d'autre part, dans des partenariats de même nature avec des organisations internationales comme l'UNESCO, par exemple, dans tous les domaines de compétence qu'elle tire de son Acte Constitutif.
10. Dans son Rapport de 1999, publié en avril 2001, la Commission économique pour l'Afrique note "que l'Afrique a fait des progrès économiques impressionnants. Dans la deuxième moitié des années 90 plusieurs pays ont maintenu une croissance à deux chiffres. Le climat est devenu propice à l'investissement intérieur et étranger. Et il y a eu expansion et intensification de l'activité financière. La demande de produits manufacturés africains a augmenté en Europe et aux Etats Unis". Dans ce dernier pays, avec la nouvelle loi AGOA, les performances enregistrées pourraient s'améliorer. Au cours de la deuxième moitié des années 90, la croissance du PIB réel a atteint en moyenne 4% l'an, dépassant le taux de croissance démographique (2,8% par an). La croissance des exportations a presque doublé pour se chiffrer à 8%. Le PIB réel qui se chiffrait à 3,1% en 1998 a progressé à 3,2% en 1999.
11. Cette reprise suscite un regain d'optimisme, même si elle demeure encore fragile parce qu'elle n'est pas encore suffisamment soutenue par une forte épargne intérieure et parce qu'elle demeure vulnérable aux chocs extérieurs.
12. Sous un tel éclairage, on pourrait deviner les conséquences que les événements du 11 septembre peuvent avoir sur les perspectives de développement du continent, au moment même où l'Afropessimisme était en train de laisser la place à une nouvelle espérance. Voilà pourquoi, le partenariat avec le G8 en faveur du développement solidaire et avec l'UNESCO constitue deux démarches stratégiques du plus haut intérêt. S'agissant tout particulièrement de l'UNESCO, celle-ci est très bien placée pour contribuer de manière constructive à la concrétisation des objectifs prioritaires de l'Afrique tels que définis par le NEPAD.

13. L'accès à l'éducation de base et aux savoirs pour promouvoir le bien-être, assurer le progrès civil et social, la démocratie et le respect des droits de l'homme, construire la paix, instaurer un environnement propice au pluralisme et à la diversité culturelle relève de politiques complexes dans l'élaboration desquelles l'UNESCO peut fournir aux gouvernements africains des avis et des conseils sur les meilleures façons de procéder à leur élaboration. Ces avis et conseils sont d'autant plus précieux qu'ils tirent leur substance d'une gamme variée d'expériences fécondées par plus de cinquante années d'intervention dans ses 189 Etats membres.
14. Dans la refondation des systèmes éducatifs, le transfert et le partage des connaissances, la mise en réseau d'institutions ; les programmes d'échanges interuniversitaires, l'apprentissage virtuel dans l'enseignement supérieur, la formation des formateurs, l'amélioration des capacités permettant d'accéder et de participer aux sociétés du savoir et de la connaissance, l'UNESCO peut également accompagner les Africains dans la définition et la mise en œuvre de stratégies appropriées. Il en est de même lorsqu'il s'agit de promouvoir la paix, la démocratie, la sécurité, la stabilité, la justice, ou bien, de faire de la culture le fondement du développement africain en s'appuyant sur les langues, l'histoire et sur tout ce qui, dans les valeurs africaines peut s'accommoder sans lourdeur et sans extraversion à la problématique que l'évolution du monde impose à tous les peuples.
15. L'UNESCO peut, en outre, jouer le rôle de courtier dans la recherche de partenariats pertinents, dans l'élaboration de projets et dans la recherche de financement. Elle dispose en effet d'une coopération riche avec de nombreuses organisations intergouvernementales, internationales, des institutions financières comme la Banque Mondiale, la Banque africaine de développement (BAD), des organisations régionales et d'autres, sous-régionales. Elle dispose déjà d'accords de coopération avec la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), la Commission de l'Océan indien (COI), les pays africains de langue portugaise (PALOP), entretient des relations de coopération avec des organisations sous-régionales telles que la Communauté économique et monétaire des Etats d'Afrique centrale (CEMAC), et aspire à construire, dans un futur proche, des partenariats du même type avec le COMESA (Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe) ou avec la Communauté des Etats sahélo-sahariens (CEN-SAD).
16. Il s'y ajoute que dans la définition des stratégies régionales et sous-régionales pour mettre en synergie des initiatives multiples dans ses domaines de compétence, l'expertise qu'elle a capitalisée peut être d'un apport irremplaçable.
17. Il en est de même avec les organisations du système des Nations Unies, les partenaires d'aide bilatérale, la société civile internationale, le secteur privé et, tout particulièrement la communauté scientifique mondiale.
18. Le séminaire sur les approches prospectives et les stratégies novatrices en faveur du développement de l'Afrique au XXIème siècle peut, sur les bases qui viennent d'être définies, constituer le point de départ d'une démarche de synthèse prenant en compte toutes les initiatives qui l'ont précédé pour tirer profit de ce que chacune d'elle renferme, en ouvrant la voie à des horizons riches de promesses.

- 19.** D'ores et déjà, il est souhaitable que le Directeur général intègre dans la Stratégie à moyen terme 2002-2007 ainsi que dans les priorités du programme 2002-2003 les importantes recommandations auxquelles le séminaire est parvenu.
- 20.** Et voilà pourquoi, il est important que nos assises ne soient pas sans lendemain. Un mécanisme de suivi et un observatoire d'évaluation doivent être envisagés pour que la moisson de toutes ces belles idées qui ont étéensemencées ne trahissent pas la promesse des fleurs.
- 21.** Au terme de ses travaux, le Séminaire a adopté la motion de remerciements ci-après, adressée au Directeur général :

IV- MOTION DE REMERCIEMENTS

Les participants au séminaire international "Approches prospectives et stratégies novatrices en faveur du développement de l'Afrique au XXIème siècle" (8-9 novembre 2001),

-félicite le Directeur général de l'UNESCO pour avoir initié cette rencontre et pour avoir pris les dispositions nécessaires pour lui assurer le franc succès qu'il a connu,

-notent avec intérêt que cette rencontre qui est la première à être organisée par une organisation des Nations Unies après l'adoption du NEPAD, a pris à son compte les préoccupations et finalités de cette initiative de haute portée historique,

-s'engagent à soutenir l'UNESCO dans ses efforts pour fournir une contribution de qualité aux gouvernements et peuples africains dans la mise en œuvre du NEPAD,

-invitent le Directeur général à prendre toutes les mesures appropriées pour que les conclusions et recommandations du séminaire soient pleinement prises en considération par toutes les structures de l'UNESCO et reflétées dans le programme d'action et la stratégie régionale africaine de l'UNESCO,

-invitent le Directeur général à engager le dialogue avec toutes les agences bilatérales et multilatérales, à commencer par celles des Nations Unies, pour s'assurer leur collaboration pleine et entière,

-invitent le Directeur général à informer régulièrement les organes directeurs de l'Organisation, lors de leurs prochaines réunions, des progrès enregistrés dans la mise en œuvre de ces recommandations.

Paris, le 9 novembre 2001

Les participants au Séminaire

